

DOUZIEME FESTIVAL DU FILM D'ARCHEOLOGIE D'AMIENS

Cette importante manifestation, dont la douzième édition aura lieu **du 8 au 12 avril 2014**, constitue l'un des moments majeurs de la médiation archéologique.

En proposant, depuis 1990, à un large public de nombreux documentaires, les festivals successifs ont renouvelé la présentation du patrimoine archéologique. Le film offre en effet une vision attrayante de notre passé, appuyée sur une recherche scientifique débarrassée par l'image de son aspect rébarbatif. Il permet de faire découvrir, de la fouille à la reconstitution archéologique en passant par les travaux de laboratoire, les différentes étapes de la recherche archéologique. Le Festival c'est la diffusion de plusieurs dizaines de documentaires présentés au travers de séances rythmées par grandes périodes chronologiques et offrant un vaste panorama géographique des découvertes archéologiques récentes. Les rencontres avec les chercheurs et les meilleurs spécialistes permettront d'exposer les problèmes scientifiques ; celles avec les réalisateurs s'attacheront aux divers aspects de la vulgarisation de l'archéologie.

Pour l'édition de 2014, la séance d'inauguration sera consacrée à l'archéologie de La Première Guerre Mondiale au travers, notamment des découvertes faites par l'équipe de Peter Barton dans le département de la Somme, à Mametz et à La Boisselle.

Le Festival attribue plusieurs prix dotés au total d'une somme de 11500 euros (si les financements sont reconduits).

En marge du Festival, plusieurs manifestations annexes seront organisées.

Concert d'inauguration (8 avril à 19 H) : **The Samarobriva Pipes and Drums**

Exposition « **L'archéologie de la Grande Guerre** », réalisée à partir des découvertes du département de la Somme.

Section Vidéothèque à la Bibliothèque municipale : projection des films non retenus dans la sélection officielle.

Le festival ne s'arrête pas à Amiens. Une décentralisation sera organisée jusqu'au 31 décembre 2015 sur l'ensemble de la Picardie ainsi que dans d'autres villes de France. A cette occasion, une dizaine de modules thématiques d'environ 2h seront disponibles pour l'ensemble des structures, notamment scolaires, qui en feront la demande. Selon les disponibilités des intervenants, elles pourront donner lieu à des échanges avec les spectateurs.

Le Festival sera également lié au colloque « **ARCHÉOLOGUES EN GUERRE(S) – Archéologues et historiens de l'art dans la Grande Guerre** » organisé par l'université de Picardie Jules Verne. Ce colloque s'articulera autour de trois thèmes : Les archéologues dans la guerre (l'engagement des archéologues ; la pratique du terrain archéologique pendant les opérations) ; Les politiques patrimoniales : Kunstschutz, mesures de protection ; Politique culturelle du patrimoine et géopolitique (avant, pendant et après la guerre).

Contact :

Tahar Ben Redjeb,
Directeur du Festival
DRAC de Picardie
5 rue Henri Daussy
80044 Amiens cedex
Tel 03 22 97 33 44
tahar.benredjeb@culture.fr
françoise.payen7@wanadoo.fr

Vous pouvez suivre (à partir de juin 2013) l'avancement du Festival sur sa page Facebook :

<http://www.facebook.com/pages/Amiens-France/Festival-du-film-darcheologie-Amiens-Gaumont/297164768398?ref=ts>

ou sur le site internet du CIRAS : <http://associationciras.jimdo.com/>

DOUZIEME FESTIVAL DU FILM D'ARCHEOLOGIE D'AMIENS

REGLEMENT

Inscription des documentaires : **à compter du 15 juin 2013** accompagnée d'une copie DVD. L'inscription à la sélection officielle sera confirmée le 15 mars au plus tard.

Le documentaire retenu dans le cadre de la sélection officielle devra nous être transmis au plus tard le **21 mars 2014** au format : fichier numérique, Betacam (SP ou num), DV-Cam ou DVD (blue-ray de préférence). Il sera retourné avant le 30 avril 2014.

Animation autour du documentaire :

Le festival invitera le réalisateur à venir présenter le film au public avant sa projection. A l'issue de celle-ci, l'archéologue responsable de la recherche décrite dans le documentaire, ou à défaut le réalisateur, sera invité à répondre aux éventuelles questions que le public peut poser sur son contenu. Le festival peut prendre en charge les frais d'hébergement (repas, hôtel pour deux nuitées).

Décentralisation du Festival :

Elle aura lieu jusqu'au 31 décembre 2015; Des modules thématiques seront créés et circuleront, à la demande, sur l'ensemble de la Picardie, dans les établissements scolaires, les cinémas, etc..... Des collaborations sont également envisagées avec d'autres partenaires en France. Les projections le sont à titre gratuit. Les documentaires (notamment ceux qui figureront dans la section Vidéotheque) peuvent être également être diffusés ou rediffusés lors des séances organisées par **CIN'ARCHEO** qui se déroulent le premier vendredi de chaque mois, en présence du réalisateur et des chercheurs concernés. Les projections le sont également à titre gratuit.

Jury et remise des prix :

Le jury décernera les prix du Festival dont la liste suit

Prix du court métrage (1000 euros) attribué par un jury composé par un jury de collégiens,

Prix Jules Verne -Amiens Métropole (1500 euros) attribué au film faisant ressortir le mieux l'aspect aventure humaine de l'archéologie,

Prix GRTgaz "archéologie et partenariat industriel", doté de 1500 euros, (attribué au documentaire dans lequel les relations entre le monde industriel et les fouilles archéologiques sont le mieux mises en valeur).

Prix de la DRAC de Picardie (2500 euros) attribué au meilleur film consacré à l'archéologie métropolitaine,

Grand Prix du Festival (au moins 5000 euros) attribué au meilleur film du Festival.

Le prix est décerné au réalisateur qui, en fonction d'éventuels accords contractuels, procédera au partage du montant obtenu. Les sommes indiquées sont celles attribuées au Festival 2012. Pour le Festival 2014, elles seront reconduites si les financements sont obtenus.

Notice :

Le distributeur procédera aux corrections qu'il jugera nécessaire au contenu de la notice qui sera insérée dans le catalogue du Festival.

Douzième Festival du film d'archéologie d'Amiens 8 au 12 avril 2014

Bulletin d'inscription à renvoyer avant le 1er mars 2014 accompagné d'une copie DVD :

Titre :

Format vidéo :

Durée :

Pays : Année de production :

Langue originale :

Nom du réalisateur :

Téléphone : e-mail :

Adresse :

Producteur :

Téléphone : e-mail :

Adresse :

Distributeur :

Téléphone : e-mail:

Adresse :

Résumé du film

L'inscription d'un film implique l'acceptation sans réserve du règlement du festival

Lieu: _____ Date: _____ Signature: _____